



{Dossier.Logo_Coll
ectivité}

{DOSSIER.TYPE COLLECTIVITE}



L'an deux mille vingt-trois le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 23 mai 2023

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Marc VERNIER a donné pouvoir à Mme DURAN

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 14

Pouvoirs 1

Votants 13

N° DEL20230526-003

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Considérant l'acquisition récente des logements Route de la lande, en vue de rénover en particulier les logements occupés,

Considérant que la rénovation de ces logements est une charge financière non négligeable pour la commune,

Considérant que l'urgence est de rénover les logements déjà occupés,



Monsieur le maire expose à l'assemblée la nécessité de vendre une partie du parc immobilier acquis en octobre 2022 route de la lande, afin de réduire les frais de rénovation à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

L'autorisation de faire diviser la parcelle cadastrée section L numéro 257 par un géomètre

ARTICLE 2 -

La vente partielle de la parcelle cadastrée

L257 1276 Rte de la lande

ARTICLE 3 -

L'autorisation à monsieur le Maire pour signer l'acte de vente et authentifier cet acte en la
SCP PETGES, notaires à CASTETS (40260),

ARTICLE 4 -

L'autorisation à monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes pour la bonne
exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ((Marc VERNIER, Marie DURAN n'ont pas pris part au vote)).

Signé le ,



Thierry GALLEA